

RÈGLEMENT DE LA FOIRE À TOUT ORGANISÉE PAR LA CAISSE DES ÉCOLES D'ABLIS

LE 5 DÉCEMBRE 2026 à la salle polyvalente D'ABLIS



DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 – La Foire à Tout du Samedi 5 Décembre, organisée par la Caisse des Écoles d'Ablis au gymnase d'ABLIS est réservée aux particuliers. La vente par des enfants est autorisée sous responsabilité parentale.

Article 2 – Chaque emplacement comporte une table et 2 chaises pour une surface de 1m linéaire minimum. Les exposants pourront s'installer dès 7h30 du matin aux places définies à l'accueil. L'emplacement attribué ne pourra être modifié qu'avec l'accord des organisateurs.

Article 3 – L'accès à la salle polyvalente se fera par rotation de 3 véhicules maximum dès 7h30. Tous les véhicules des exposants **devront impérativement être garés à l'extérieur de l'enceinte dès 8H45.**

Article 4 – L'espace de vente sera ouvert aux visiteurs de 9h00 à 17h00. Les exposants ne pourront partir qu'après l'heure de fermeture au public. Chaque exposant devra restituer son emplacement en bon état de propreté.

Article 5 – Chaque exposant sera en mesure de fournir une pièce d'identité le jour de la foire à tout.

CONDITIONS D'EXPLOITATION

Article 6 – Sont autorisés à la vente ou à l'échange : les objets et jouets d'occasion, articles de puériculture, vêtements d'occasion, matériel ski (y compris vêtements d'enfants) appartenant aux titulaires de l'autorisation ou acquis de personnes autres que celles qui les fabriquent ou en font commerce.

Article 7 – Sont interdits à la vente : Les objets mobiliers neufs, les véhicules à moteur de toute sorte, les armes de toute catégorie, les pétards, fusées et autres pièces d'artillerie, les animaux vivants ou naturalisés, les alcools, les transactions immobilières et financières.

Article 8 – Sont interdits sur l'espace de la foire à tout et son environnement : La pose d'affiches publicitaires, la vente ou l'échange en dehors des emplacements, l'installation de réchauds, grills... pouvant présenter un danger pour le public.

INSCRIPTIONS

Article 9 – Le droit d'inscription est de 6 € pour 1m linéaire.

Article 10 – L'inscription n'est acquise qu'après réception par la Caisse des Écoles du bulletin d'inscription accompagné de son règlement.

Article 11 – Toute inscription est ferme et définitive et il ne sera en aucun cas procédé au remboursement du droit de place en cas de désistement de l'exposant.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Article 12 – Les exposants sont tenus de prendre et d'observer en permanence toutes mesures de prudence et de sécurité propres à éviter tout danger et accident.

Article 13 – La Caisse des Écoles dégage entièrement sa responsabilité quant aux accidents pouvant résulter de l'exercice de cette vente au déballage. Les exposants devront obligatoirement être garantis pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers.

Article 14 – Toute infraction au présent règlement pourra entraîner l'exclusion définitive de la foire à tout.



BULLETIN D'INSCRIPTION A LA FOIRE À TOUT

ORGANISEE PAR LA CAISSE DES ÉCOLES D'ABLIS

LE 5 DÉCEMBRE à la salle polyvalente D'ABLIS

NOM : PRENOM :

ADRESSE :
.....

CP : VILLE :

TEL : / / / /

EMAIL :@.....

NUMÉRO DE VOTRE PIÈCE D'IDENTITÉ (OBLIGATOIRE)

DÉLIVRÉE LE :

PAR :

NOMBRE DE MÈTRES SOUHAITÉS (+2 chaises par emplacement) :

VOTRE DROIT D'INSCRIPTION EST DE x 6 € = €

☐ Pour réserver votre emplacement, vous devez impérativement joindre à votre inscription :

☐

☐ Le chèque de règlement libellé à l'ordre de « La Régie de la Caisse des Écoles d'Ablas »

Ou bien,

☐ Le règlement par espèces

☐ En tant que particulier, je déclare sur l'honneur :

☐ Ne pas être commerçant

☐ Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code du commerce)

☐ J'atteste avoir pris connaissance du règlement ci-joint.

Fait à , le / /

Signature précédée de la mention « **Lu et approuvé** » :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Vente au déballage organisée par la Caisse des Écoles d'Ablis

À Ablis, le

Je soussigné(e)

né(e) le à

et domicilié(e) :

.....
.....
.....
.....

participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

- ☐ n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature,
- ☐ ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature à
....., le

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à Ablis, le

Signature